



Ifremer

Objet :

Avis concernant le projet d'arrêté portant classement de salubrité provisoire du gisement de palourdes de Bellevue (île d'Oléron).

N/Réf. : JCP/MR/10101-10102-08

A :

Mr le Directeur Départemental des affaires Maritimes

La Tremblade, le 1^{er} février 2008

Affaire suivie par Jean-Côme Piquet

V/Réf. : courrier n°42/CM-E du 23 janvier 2008.

Le projet d'arrêté de classement de salubrité provisoire du gisement de palourdes de Bellevue appelle aux remarques suivantes :

- Les résultats d'analyses chimiques transmis indiquent des teneurs en cadmium, mercure et plomb conformes aux seuils réglementaires en vigueur dans les palourdes. Il conviendra de s'assurer que seules les palourdes sont pêchées sur la zone de Bellevue ou de vérifier que les teneurs en métaux lourds des autres espèces du groupe 2 autorisées à la pêche sont également conformes.
- Les résultats d'analyses microbiologiques transmis semblent correspondre aux critères microbiologiques d'une zone classée B. Toutefois, le positionnement du point, la fréquence de prélèvement et le nombre de résultats ne permettent pas de conclure définitivement sur le classement sanitaire de la zone.

En conclusion, nous rappelons que les études de zone sont en principe une phase préalable au classement et au processus d'exploitation.

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère industriel et commercial

Station de La Tremblade

Ronce les Bains
B.P. 133
17390 La Tremblade
France

téléphone 33 (0)5 46 76 26 10
télécopie 33 (0)5 46 76 26 11
<http://www.ifremer.fr>

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>

 Ifremer

1984

2004

Le chef de station
Ifremer - La Tremblade

Copie : Avis
Chrono avis